



10 rue de la Mairie
Montjean-sur-Loire
49750 Mauges-sur-Loire
Tél: 02 41 74 09 01
www.formafon.com

Newsletter :

**Janvier - Février - Mars
2023**

Veilles :

- Légale et Réglementaire,
- Métier,
- Pédagogique.
- Le Handicap

Autre(s) Information(s)

Mis à jour le 30/03/23

Une newsletter, pourquoi ?

Dans le cadre de nos activités d'organisme de formation, et pour mieux répondre aux besoins et attentes de nos équipes, nous avons souhaité diffuser, via ce support, chaque trimestre une sélection de nouvelles sur les sujets législatifs réglementaires métier et pédagogique qui concernent nos activités.

Cette Newsletter est un outil de partage de connaissances, ou chacun d'entre vous peut être source d'information.

Notre objectif : Recueillir les informations utiles ou potentiellement utiles, les partager et les diffuser.

Vous trouverez, pages suivantes, le fruit de nos veilles de cette dernière période.

L'ensemble des sources documentaires est accessible, en consultation sur le drive.

Philippe Levoye - Responsable qualité

Veille Légale et Réglementaire :

UHFP 2023

Le ministère du Travail relance le chantier de la qualité de la formation



Par Centre Inffo - Le 15 février 2023.

Fin 2022, deux lois* ont été publiées pour introduire de nouveaux leviers de régulation du marché du compte personnel de formation (CPF). La première vise l'offre de formation pour lutter contre la fraude. La seconde vise la demande de formation pour limiter la consommation. Mais la mise en œuvre de la majorité de ces mesures (référencement, cas de recours à la sous-traitance et Qualiopi, modalités et montant de la participation...) nécessite la publication de décrets d'application. Par ailleurs, au-delà du cadre législatif et réglementaire, nous assistons à une évolution constante du cadre technique et contractuel du marché du CPF. Quelles conséquences actuelles et futures sur les organismes de formation ?

* Loi n° 2022-1587 du 19 décembre 2022 (JO du 20 décembre 2022) et loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, art. 212, (JO du 31 décembre 2022).

CPF : Les mesures de régulation de l'offre

Outre la fin du démarchage commercial, plusieurs autres mesures ont vocation à réguler l'offre de formation sur MCF. L'objectif est clair : **limiter le nombre d'OF présents sur la plateforme tout en augmentant la qualité des prestations proposées.**

Une nouvelle procédure de référencement

Les OF respectant les critères d'éligibilité pour proposer une offre sur MCF doivent désormais répondre à une procédure de référencement. Il s'agit de **renseigner un formulaire mis à leur disposition sur leur espace EDOF et joindre un certain nombre de pièces justificatives.** Cette obligation s'ajoute à l'exigence de Qualiopi depuis le 1er janvier 2022. Pendant la durée de l'examen des pièces (autour de 2 mois actuellement), les OF ont accès à de nombreuses ressources documentaires et webinaires. Il s'agit de les familiariser aux conditions d'éligibilité et à la future saisie de leur offre sur MCF. La Caisse des dépôts (CDC) notifie, à l'issue de ce délai, à l'OF sa décision indiquant s'il peut intégrer la plateforme et commencer à y déposer ses offres.

Cette procédure a pour **objectif d'empêcher l'accès à des OF qui ne fournissent pas de garanties de qualité suffisantes.** Il permet aussi d'empêcher la création d'OF frauduleux ayant une durée de vie éclair sur la plateforme, empochant l'argent, et disparaissant aussi vite qu'ils sont apparus.

Depuis octobre 2022, les titulaires du CPF doivent passer par un protocole sécurisé : France Connect+. Interfacé avec MCF, celui-ci est basé sur l'identité numérique de La Poste. Ce que cela implique concrètement ? Le contrôle de la carte d'identité, sa cohérence avec une photo prise via webcam et l'envoi d'un code SMS sur son téléphone.



Veille Légale et Réglementaire :

Le Conseil d'administration de France compétences du 14 décembre 2022 a validé la nouvelle liste des instances de labellisation. Depuis le 1^{er} janvier 2023, 8 organismes sont ainsi habilités à délivrer la marque « Qualiopi », pour la période 2023-2025. Il s'agit des 7 instances reconnues en 2019 et d'une nouvelle : le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.



Ministère Système éducatif Enseignements Vie scolaire Métiers et ressources humaines Bulletin officiel Accès rapide

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel n° 8 du 23 février 2023

BO LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.

Bulletin officiel n° 8
du 23 février 2023 du ministère de
l'Éducation nationale, de la
jeunesse et des sports.

Contrat de formation professionnelle : nullité encourue si l'intitulé de l'action de formation n'est pas suffisamment précis

Les décisions relatives au contrat de formation professionnelle sont suffisamment rares pour que celle rendue par la 1^{ère} chambre civile de la Cour de cassation le 18 janvier 2023 mérite un commentaire.



Veille Métier :

Les Filières REP, qu'est-ce que c'est ?

Pourquoi trier ses déchets, ramener ses piles au supermarché ou ses médicaments en pharmacie ? Parce que ces gestes sont indispensables aux filières de tri que les fabricants ont l'obligation de mettre en place. C'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie des producteurs (REP).



LE BÉTON DE BOIS, UNE INNOVATION DE RUPTURE POUR LA CONSTRUCTION

Comment favoriser la mixité femmes – hommes dans le BTP ? Réponse de Daniela Dinis, cheffe de service Etudes chez GCC Réhabitat, interviewée à l'occasion du batiactu RH DAY, le rendez-vous des décideurs RH du BTP et du cadre de vie : briser les stéréotypes, favoriser le travail en binôme mixte et accorder de la flexibilité aux collaborateurs pour trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée font partie des actions à mettre en place.

– [Visionner la vidéo](#)





Veille Métier :

- **Où trouver des Fiches métiers actualisées :**
 - l'étudiant.fr ; Onisep ; Pole Empoi (Fiche ROME)
(accès aux site en cliquant sur l'image)



DÉCOUVREZ LA FICHE MÉTIER ET SON CODE ROME, CORRESPONDANT À VOTRE RECHERCHE

Veuillez utiliser [le formulaire ci-dessous](#) pour rechercher une fiche métier

LA PRÉSENTATION D'UNE FICHE MÉTIER

- Chaque fiche métier est composée :
- de l'intitulé de la fiche ainsi que le code ROME,
 - des appellations correspondantes,
 - de la définition du métier,
 - des conditions d'accès au métier,
 - des conditions d'exercice de l'activité,
 - des savoir-faire et savoirs de base (communes à l'ensemble des appellations de la fiche, elles représentent le « cœur de métier »),
 - des savoir-faire et savoirs spécifiques (caractéristiques de situations de travail particulières),
 - des environnements de travail,
 - d'une rubrique « Mobilité professionnelle » permettant d'identifier les métiers accessibles facilement et les métiers envisageables avec une adaptation ou une formation.

LA CONSTRUCTION DU CODE ROME

Le ROME est organisé autour d'une arborescence à trois niveaux.

- Le code ROME est composé d'une lettre et quatre chiffres :
- la lettre (de A à N) représente une famille de métiers (au nombre de 14), ex : J – Santé
 - la lettre et les deux premiers chiffres identifient le domaine professionnel (au nombre de 110), ex : J11- Praticiens médicaux
 - la lettre et les quatre chiffres du code ROME, associés à un intitulé, identifient la fiche métier (532 fiches contenant près de 11 000 appellations différentes de métiers et emplois), ex : J1103 - Médecine dentaire
- [Télécharger l'arborescence](#)



Veille Pédagogique et technologique :



Comment devenir (bon) formateur ?

- Se poser les bonnes questions
- Avoir une bonne connaissance de soi-même

4 qualités indispensables pour devenir bon formateur

- Être un bon pédagogue
- Être disponible et à l'écoute
- Être enthousiaste dans la transmission de vos savoirs
- Savoir se remettre en question

Les bonnes pratiques pour devenir bon formateur

- Se tenir informé des nouvelles réglementations
- Varier les outils pédagogiques
- Personnaliser ses formations
- Faire une veille de qualité
- Développer son réseau
- Se former pour devenir bon formateur

Pour conclure : devenir bon doit être votre but ultime si vous voulez être formateur

[Wooclap](#), l'outil pour interagir, capter l'attention et mesurer la compréhension.

À chaque usage son Wooclap

Établissement du supérieur

Enseignant

Formateur

Centre et département de formation

Collège et lycée

Vos étudiants acteurs de leur apprentissage

- ✓ Création de contenu rapide et intuitive
- ✓ Connexion des étudiants en 3 secondes par QR code
- ✓ Intégration avec vos outils favoris : PowerPoint, Microsoft Teams, Genially...
- ✓ Respect de la RGPD





Veille Pédagogique et technologique :

Ressources pédagogiques et propriété intellectuelle : quelques rappels ⇒>>



Mener une veille sur les tendances learning est essentielle afin de diffuser des formations innovantes, impactantes et engageantes auprès de vos collaborateurs. Alors, pour rester à la pointe des dernières actualités en formation et développement, et ne rien louper, découvrez les 10 ressources que nous vous conseillons. Des contenus inspirants pour transformer vos formations et leur donner un effet waouh.

<https://blog.teachup.com>

10 ressources pour être à la pointe des tendances learning

Publié le 21 mars 2023, sur blog.teachup.com



LIRE L'ARTICLE

Digi veille

E-learning



Veille Pédagogique et technologique :

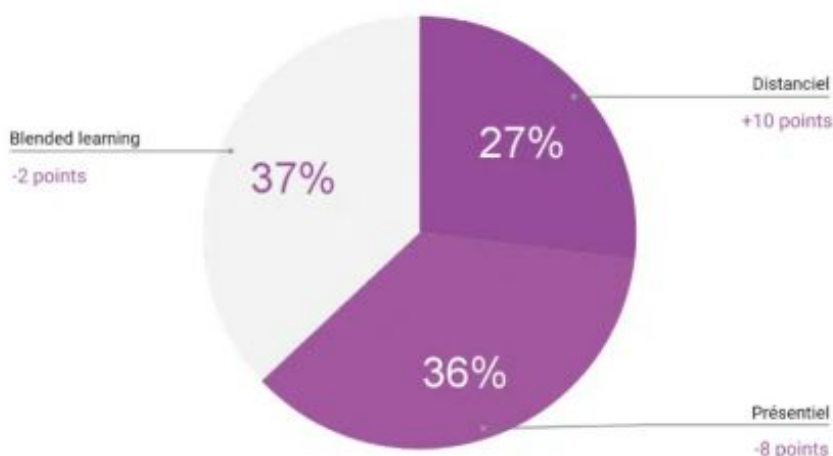
Comment se porte le digital learning en 2023 ?

Présentiel, distanciel, blended... On en est où ?

Pour la première fois en 2022, le blended learning est devenu le format favori

Le distanciel fait un boom : +10 points de préférence.

Modalités de formation favorites



EXPOSITION / CONFÉRENCES / ATELIERS

LE SALON DE LA FORMATION ET DU DIGITAL LEARNING



**21*, 22 & 23
mars 2023**
Paris Porte de Versailles
* à partir de 10h00

Retrouver ici les communiqués du
**SALON DE LA FORMATION ET DU
DIGITAL LEARNING 2023**



Le Handicap (et la prise en compte) :



Replay
Webinaire du 15 février 2023



Webinaire événement
Handicap et organismes de formation :
présentation et perspectives



Synthèse de l'enquête sur le handicap
dans la Branche



Accord du 8 juillet 2022
Relatif à l'insertion professionnelle et au
maintien dans l'emploi des salariés en
situation de handicap



Guide des bonnes pratiques

HANDICAP

Webinaire du 15 février
de 14h à 14h45



[S'inscrire au Webinaire](#)

[Accéder au Webinaire](#)

Nos Partenaires



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



AKTO
L'humain au cœur des services



Réseau Handicap

Vous êtes référent ou Accompagnant handicap pour les
salariés de votre entreprise et vous souhaitez faire partie du
réseau handicap de la branche prévu par l'accord.

[Cliquez ici](#)



Le Handicap (et la prise en compte) :

The screenshot shows the agefiph website interface. At the top, there's a navigation bar with the agefiph logo, a phone number (0 800 11 10 09), and links for accessibility and user login. Below this is a main menu with categories: Personne handicapée, Employeur, Conseiller à l'emploi, and Acteur de la formation. The central content area features a video player with the title 'Vidéo expérience : Fleuron d'Anjou s'ouvre au handicap en recrutant depuis deux ans Philippe, reconnu RQTH'. To the right of the video player are social media sharing icons (LinkedIn, Facebook, Twitter, Email) and a download/print button. Below the video player, there's a search bar and icons for accessibility (wheelchair, hearing aid, etc.).



Boite outils infos pratiques (Employeur, Salarié)
Accompagnement à la situation de Handicap
(cliquez pour accéder au document)



Autre(s) information(s) :



Outils formateurs

Vous trouverez ici, tous les outils nécessaires au bon déroulement de votre formation, si vous souhaitez un ou des documents qui ne sont pas ci-dessous, n'hésitez pas à vous rapprocher du service administratif.

[LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE](#)[LIVRET FORMATEUR](#)[AFFICHAGES DANS LES LOCAUX](#)[DOCUMENTS REMIS AUX STAGIAIRES](#)[FICHE DES PRÉ REQUIS](#)[FEUILLES CERFA](#)[PROCÉDURE DIGIFORMA EXTRANET](#)[ENQUÊTE APPRENANT FIN DE FORMATION](#)[ACCUEIL D'UN HANDICAP](#)

Bonne formation à vous !

La page web Outil Formateurs Formafon, en accès privé, permet via ce lien d'accéder à des outils mis à disposition de nos intervenants,
Cette page évolue régulièrement en fonction des constats de besoins et attentes liés à notre activité de formation.
N'hésitez pas à la consulter régulièrement.

Prochaine Newsletter:

Avril, mai, juin, 2023, diffusée dernière semaine de juin 23

Elle sera rédigée entre le 26 et le 30 Juin. Si vous disposez d'informations pertinente concernant les veilles légale, réglementaire, métier et pédagogique, à diffuser, vous pouvez les transmettre, par mail, avant le 24 juin, à philippe.levoye@formafon.com